d'une mode de printemps. Demain il va sortir, et se parer tumultueusement des flots réunis de ses affluents, humbles tributaires de sa grandeur.

Pour nous c'est l'heure de l'espérance qui, a nos yeux, fait déjà défiler les grosses phalanges des pèlerinages d'été.

Qu'ils viennent N. D. du Cap les attends......

La Vierge Marie

Mère de Dieu et Mère des Hommes

A

LA MERE DE DIEU

7.—La Maternité divine et la sanctification de Marie.



EST avec le numéro de Mai 1906 que nous avons commencé l'étude, continuée depuis lors à chaque mois, sur la Vierge Marie, Mère de Dieu et Mère des Hommes. Nous en sommes encore à la première partie; la considération des privilèges et des gran-

deurs de la Mère de Dieu. La source de tous ces privilèges c'est ce titre et la réalité de Mère de Dieu. C'est ce titre et cette réalité que nous considérons depuis quelques mois pour voir jusqu'à quel point cette réalité est sanctifiante pour la Mère de Dieu. Notre dernier article rappelait qu'elle est un titre unique à l'amitié divine. On pourrait ajouter qu'elle est aussi une raison de l'impeccabilité de la Sainte Vierge, excluant d'elle toute possibilité de pécher. On pourrait aussi écrire de longues et bien belles pages sur ce que la maternité divine confère de droits à l'héritage du ciel. Cet héritage est dû au Christ de par sa nature, de par l'union hypostatique, mais dans la maternité de Marie, par raison de parenté unique, il est aussi un droit à la possession de l'héritage de Dieu. Or, vous le savez, le patrimoine immense de Dieu c'est lui-même d'abord et aussi tout ce qu'il a créé. Il semble donc que la Mère du Christ, a qui «toute puissance a été donnée au ciel, sur terre et dans les enfers », que la Mère du Christ est l'héritière naturelle du patrimoine Ainsi elle est dans un vrai sens, la Reine de l'univers.